

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC LES MOULINS

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC des Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 24 janvier deux mille six, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Daniel L'Espérance, Michel Lefebvre, Donald Mailly, mesdames Denise Cloutier, Marie-Josée Beaupré et Denise Paquette.

RÈGLEMENT N° 97-8 **Règlement modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de corriger des dispositions diverses**

CONSIDÉRANT QUE le règlement 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Les Moulins est entré en vigueur le 18 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins adoptait le 23 novembre 2005 le projet de règlement n° 97-8 modifiant le règlement n° 97, déjà modifié par les règlements n° 97-1 à 97-5 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement révisé en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a constaté la présence de diverses coquilles dans le schéma d'aménagement révisé ainsi qu'au document complémentaire de ce dernier, et ce, tant au niveau textuel qu'au niveau cartographique;

CONSIDÉRANT QUE ces coquilles ont intérêt à être corrigées afin de permettre une meilleure application des principes véhiculés par le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et de son document complémentaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'on possède de nouvelles données plus récentes relativement à certains éléments du schéma;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 23 novembre 2005 et, qu'à ce moment, le projet de règlement a été déposé et une dispense de lecture a été demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le règlement n° 97-8 soit et est adopté et qu'il soit STATUÉ ET DÉCRÉTÉ par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement peut être cité sous le titre «**Règlement modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de corriger des dispositions diverses**».

ARTICLE 3

La sous-section R), intitulée «Les forêts de la MRC», de la section 3.3 du schéma d'aménagement révisé est modifiée par le remplacement de la première phrase du deuxième paragraphe, par la phrase suivante :

«Les autres forêts intéressantes de la MRC font partie des grandes affectations forestière et agro-forestière.»

ARTICLE 4

La sous-section M), intitulée «Les dépôts de neiges usées», de la section 4.1.1 du schéma d'aménagement révisé est modifiée par le remplacement du numéro de carte 19 par le numéro 18.

ARTICLE 5

La section 5.1.2, intitulée «Les équipements de santé et de soins de longue durée», du schéma d'aménagement révisé est abrogée et remplacée par le texte et le tableau qui suivent :

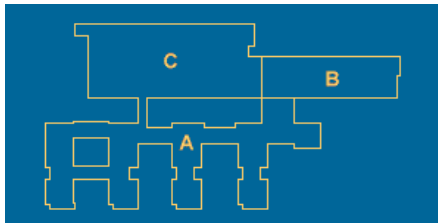
«5.1.2 LES ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE

La partie sud de la région de Lanaudière, qui comprend près de 250 000 personnes, était très peu desservie en terme d'équipements de santé, que ce soit pour les soins de courte ou de longue durée. En effet, jusqu'en 2003, le seul centre hospitalier pour soins de courte durée de la partie sud de Lanaudière était l'hôpital Le Gardeur situé à Repentigny. La population de la MRC Les Moulins avait alors tendance à fréquenter des centres hospitaliers situés à l'extérieur de la région de Lanaudière, comme la Cité de la Santé à Laval ou l'Hôpital Sacré-Coeur à Montréal.

Puis, le 18 février 2000, après plus de douze (12) ans d'efforts soutenus de la part des citoyens et des élus de la MRC, la ministre d'État à la Santé et aux Services Sociaux du Québec a annoncé la construction d'un centre hospitalier au coût de 150 millions de dollars près de l'intersection des autoroutes 40 et 640. Les travaux ont débuté le 30 avril 2001 et ont été complétés au printemps 2004. Ce nouvel établissement porte le nom de Centre

hospitalier Pierre-Le Gardeur et remplace l'hôpital Le Gardeur qui était localisé à Repentigny. Une comparaison des données et prévisions¹ entre les 2 centres permet d'apprécier la venue du nouveau centre hospitalier dans le secteur Lachenaie de Terrebonne :

- Le bâtiment est composé de 3 blocs relativement distincts : le bloc hospitalisation (A), le bloc ambulatoire (B) et le bloc thérapeutique et diagnostique (C) :



- Une superficie de 60% supérieure à celle de l'établissement actuel. La superficie du bâtiment est de 15 098 mètres carrés;
- la superficie du terrain est de 120 000 mètres carrés;
- le périmètre est de 1274 mètres;
- le volume est de 263 019 mètres cubes;
- 114 000 visites annuelles dans le volet ambulatoire ;
- 11 000 interventions chirurgicales annuelles
- les stationnements:
 - client (principal) : 387 places
 - client (urgence) : 63 places
 - personnel et médecins : 709 places

| Comparaisons entre le CH Pierre-Le Gardeur actuel et son nouveau bâtiment | | |
|---|----------------------|------------------|
| | CH Pierre-Le Gardeur | Nouveau bâtiment |
| Superficie en mètres carrés bruts | 31 045 | 60 000 |
| Nombre de lits | 251 | 283 |
| Chirurgie | 32 | 40 |
| Médecine | 118 | 102 |
| Mère/enfant/famille | 28 | 46 |
| <i>Obstétrique</i> | (18) | (26) |
| <i>Pédiatrie</i> | (10) | (20) |
| Personnes en perte d'autonomie | 21 | 29 |
| Psychiatrie | 36 | 41 |
| Soins spécialisés | 16 | 25 |
| <i>Soins intensifs</i> | (8) | (8) |

¹ Source : Site internet du Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur (www.chpierrelegardeur.ca). Données et prévisions en date du 13 octobre 2003.

| | | |
|---|-------------|-------------|
| <i>Soins intermédiaires</i> | | (9) |
| | (8) | |
| <i>Coronariens</i> | | (8) |
| Urgence | 31 | 40 |
| Civières au permis | 26 | 36 |
| Civières de réanimation | 3 | 2 |
| Civières de traumatologie | 2 | 2 |
| Longue durée | 20 | 0 |
| Unité de convalescence aiguë | 16 | 0 |
| Lits tampons | 23 | 0 |
| Salles d'opération (regroupement de clientèle de chirurgie) | 5 | 8 |
| Salles d'endoscopie (regroupement de clientèle de soins spécialisés) | 2 | 4 |
| Salles de dialyse (regroupement de clientèle de soins spécialisés) | 0 | 24 |
| Hémodialyse traditionnelle | 0 | 16 |
| Hémodialyse semi-autonome | 0 | 7 |
| Hémodialyse en isolement | 0 | 1 |
| Salles d'échographie | 4 | 6 |
| Salles radiographie | 2 | 3 |
| Salles de mammographie | 1 | 2 |
| Salles de fluoroscopie | 2 | 3 |
| Salles de tomodensitométrie | 1 | 2 |
| Salle de résonance magnétique | 0 | 1 |
| Salles de médecine nucléaire | 0 | 2 |
| Salle multifonctionnelle | 0 | 1 |
| Médecins | 212 | 286 |
| Médecins spécialistes | 122 | 142 |
| Médecins omnipraticiens | 90 | 144 |
| Employés | 1650 | 2000 |

■ Surface du bâtiment par bloc et par étage en mètres carrés

| Étages | Bloc A (hospitalisation) | Bloc B (ambulatoire) | Bloc C (urgence) | Total |
|-----------|-----------------------------|-------------------------|------------------|--------|
| 1er étage | 4951 | 3218 | 6930 | 15 098 |
| 2e étage | 4437 | 3177 | 6087 | 13 701 |
| 3e étage | 4372 | 3152 | 2430 | 9954 |
| 4e étage | 4359 | 1170 | 307 | 5836 |
| 5e étage | 963 | - | 293 | 1256 |
| 6e étage | 131 | - | 293 | 424 |
| Total | 23 591 | 13 889 | 22 996 | 60 477 |

La MRC Les Moulins dispose également d'un centre local de services communautaires (C.L.S.C.) avec des points de services satellites offrant des soins de base. En ce qui concerne les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), deux (2) nouveaux centres à Mascouche et Terrebonne sont établis depuis le printemps de 1999, comptant respectivement 96 lits et 128 lits. Au printemps 2002, des pourparlers étaient en cours pour l'implantation d'un nouvel établissement principalement dans le secteur Lachenaie de Terrebonne.

Le **tableau 66** résume les différents équipements de santé et des services sociaux présents sur le territoire de la MRC Les Moulins, et souligne des problématiques particulières et des perspectives de développement.

Tableau 66 : Équipements de santé et de services sociaux (2005)

| INSTALLATIONS / SERVICES | PROBLÉMATIQUES PARTICULIÈRES | PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT AUTRES COMMENTAIRES |
|---|--|---|
| <p>SANTÉ PHYSIQUE</p> <p>CLSC Lamater</p> <p>Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur situé à Terrebonne (secteur Lachenaie), à l'intersection des autoroutes 40 et 640.</p> | <p>Avec l'accroissement de la demande de services, l'établissement sera appelé à se développer au cours des prochaines années.</p> | <p>Projet d'agrandissement du CLSC Lamater mis à l'étude.</p> |
| <p>PERSONNES ÂGÉES</p> <p>Pavillon des Moulins de Terrebonne</p> <p>CHSLD de la Côte Boisée (128 lits) Centre de jour CHSLD Yves Blais (96 lits)</p> <p>Organismes communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Centre d'action bénévole des Moulins ○ AQDR des Moulins | <p>Cette installation abrite provisoirement 20 lits de soins de longue durée et 16 lits de soins subaigus, gérés par le Centre hospitalier Le Gardeur.</p> <p>Problème d'accessibilité pour de l'hébergement de longue durée. À 4.4 lits par 100 habitants, ce secteur aurait besoin en 2006 de 204 lits de longue durée supplémentaires aux 224 existants actuellement.</p> | <p>La vocation de cette installation devra être remise en question avec l'ouverture du centre hospitalier Pierre-Le Gardeur à Terrebonne et la transformation de l'ancienne installation actuelle du Centre hospitalier Le Gardeur de Repentigny.</p> |
| <p>DÉFICIENCE PHYSIQUE</p> | <p>Le sous-financement chronique des services en déficience physique (Le Bouclier).</p> <p>Les listes d'attente, en particulier pour les enfants atteints de troubles du langage et de la parole.</p> | |
| <p>DÉFICIENCE INTELLECTUELLE</p> | <p>Les listes d'attente du Centre la Myriade (sous-budgétisation).</p> <p>Les services pour les personnes autistes qui ne couvriront que la clientèle 2-5 ans à court terme.</p> | |

| INSTALLATIONS / SERVICES | PROBLÉMATIQUES PARTICULIÈRES | PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT AUTRES COMMENTAIRES |
|--|--|---|
| SANTÉ MENTALE CLSC Lamater Clinique externe et hôpital de jour du CH Le Gardeur | Services de base en santé mentale incomplets. Deux équipes à Terrebonne (secteur Terrebonne et secteur Lachenaie) couvertes par la clinique de Charlemagne. | Développement à venir et lien avec autres services pour réseau intégré. Services à consolider et à mettre en réseau. Services intensifs en santé mentale (CH Le Gardeur et Centre Le Parcours) à développer. |
| TOXICOMANIE Centre Le Tremplin (CHRD) – point de service à Mascouche | Besoin de consolidation. | |
| JEUNESSE CLSC Lamater | Les services jeunesse sont très déficitaires. | Le récent développement devrait permettre de répondre en bonne partie aux besoins. |

ARTICLE 6

La carte 12, intitulée «Réseaux d'autobus du CIT des Moulins» du schéma d'aménagement révisé est abrogée et remplacée par la nouvelle carte 12 intitulée «**Réseau des circuits d'autobus de la MRC Les Moulins**» et placée en annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 7

La carte 17, intitulée « Identification des territoires d'intérêt historique, esthétique et écologique», du schéma d'aménagement révisé est modifiée par le remplacement du nom «chemin Saint-Jean» placé dans un encadré à Mascouche par le nom «Chemin Saint-Henri».

ARTICLE 8

La carte 22 A, intitulée « Les grandes affectations du territoire et les périmètres d'urbanisation», du schéma d'aménagement révisé est modifiée afin de corriger une erreur cartographique en désignant «affectation périurbaine» les secteurs identifiés en annexes 2 et 3 du présent règlement, lesquels avaient été affectés «agricole» alors qu'il ne font pas partie de la zone agricole permanente.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier